

DEPARTEMENT DE L'EURE

ARRONDISSEMENT DES  
ANDELYS

Canton de Pont-de-l'Arche

COMMUNE  
DE  
MARTOT

DATE DE CONVOCATION  
4 MAI 2017

DATE D'AFFICHAGE  
4 MAI 2017

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

**OBJET :**

**2017/20**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-sept, le neuf mai, à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur François CHARLIER, Maire.

Etaient présents : M. QUENNEVILLE, J.P. COMBES, M. DURUFLÉ, F. BARBIER, D. BLONDEL, S. DELMOTTE, H. GANDOSSI, M. GOMMÉ, G. LABIFFE, M. LABIFFE, D. LAFFILLÉ, S. STEENSTRUP formant la majorité des membres en exercice.

Absents : F. COUTEAU, F. POINTIER

Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume LABIFFE

**DECISIONS BUDGETAIRES - ADMISSIONS EN NON VALEUR**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :  
Il est proposé au Conseil Municipal l'admission en non-valeur des titres émis sur le budget principal de la commune dont le détail figure ci-après :

- Pour l'exercice 2015 :

Titre n° 259 pour un montant de 142.08 €

Titre n° 283 pour un montant de 88.80 €

Titre n° 343 pour un montant de 150.96 €

Titre n° 377 pour un montant de 97.68 €

- Pour l'année 2016 :

Titre n° 1 pour un montant de 136.16 €

Titre n° 32 pour un montant de 79.92 €

Titre n° 85 pour un montant de 150.96 €

Titre n° 110 pour un montant de 74.00 €

Titre n° 142 pour un montant de 127.28 €

Titre n° 165 pour un montant de 115.44 €

Titre n° 218 pour un montant de 108.00 €

Titre n° 298 pour un montant de 90.00 €

Titre n° 322 pour un montant de 60.00 €

Pour ces titres, le comptable invoque un surendettement avec décision d'effacement de la dette.

Le montant total des titres objet d'une demande d'admission en non-valeur par le comptable sur le budget principal de la commune s'élève ainsi à 1 421.28 €.

Ce montant est inscrit à l'article 6541 du budget principal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide l'admission en non-valeur des titres énumérés ci-dessus.

**2017/21 Confrérie de charité de Martot : Attribution d'un complément de subvention exceptionnelle pour réfection complète des chaperons**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que lors de l'élaboration du budget primitif 2017, une subvention exceptionnelle de 400 € a été attribuée à la confrérie de charité de Martot afin de permettre la réfection complète des chaperons.

Après avoir pris connaissance du devis, fourni par la confrérie de charité, s'élevant à un montant HT de 3 096 €, Monsieur le Maire propose aux conseillers d'augmenter de 1 000 € cette subvention exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, au versement de ce complément de subvention exceptionnelle.

**2017/22 Attribution d'une aide communale à une jeune Martotaise souhaitant obtenir le diplôme du BAFA**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'aide financière de Mademoiselle Julie BARBIER, habitante de Martot qui souhaite obtenir son diplôme du BAFA.

Vu le coût engendré pour l'obtention de ce diplôme, Monsieur le Maire propose de lui attribuer une aide de 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'attribution de cette aide. Celle-ci sera imputée au budget principal à l'article 6713

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Daniel LAFFILLÉ souhaite apporter quelques précisions quant aux compteurs LINKY. Il précise qu'actuellement l'électricité est facturée en fonction des KWh consommés, alors qu'avec le compteur LINKY les factures seront calculées sur les KVA.

Il présente quelques exemples de consommations calculées en fonction des 2 méthodes.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il prévoit de faire une réunion publique mi-octobre afin de faire le bilan du mandat en cours et de leur permettre de questionner les membres du conseil municipal.

La réunion aura lieu le samedi 7 octobre 2017 de 10h à 12h à la salle des fêtes et sera suivie d'un verre de l'amitié.

**QUELQUES DATES A RETENIR**

**10 juin** : spectacles de petites scènes dans le parc du château à l'occasion de la fête du jeu

**23 juin** : spectacle de fin d'année + kermesse

---

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
MARDI 20 JUIN 2017 A 18H15**

---

